DLP 15-7-81811427

AVERTISSEMENTS AGRICOLES

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE

EDITION DE LA STATION "AQUITAINE"
GIRONDE, DORDOGNE, LOT-&-GARONNE, LANDES, PYRÉNÉES-ATLANTIQUES
SERVICE DE LA PROTECTION DES VÉGÉTAUX
B. P. N° 47 - 33150 CENON-LA MORLETTE - TÉL. (56) 86.22.75 - 86.24.35
SIRET : 313244253-00016 - INSCRIPTION A LA C.A.P.P.P. N° 524 AD

ABONNEMENT ANNUEL

Sous-Régisseur d'Avances et de Recettes,
Direction Départementale de l'Agriculture
C. C. P. : BORDEAUX 6702-46 X

BULLETIN TECHNIQUE N° 20 - MARDI 7 JUILLET 1981

VITICULTURE

OIDIUM

Des attaques sur grappes sont observées, notamment sur cépages sensibles et un traitement est recommandé dès réception de ce bulletin.

VERS DE LA GRAPPE

(Eudémis - Cochylis)

Dans les Graves, les toutes premières pénétrations sont observées. Une intervention se justifiera en fin de semaine dans les parcelles où sévissent habituellement ces ravageurs.

Ce traitement sera exécuté en prenant soin de bien viser les grappes.

Dans les autres secteurs les premières pontes, de faible importance, sont notées. Un traitement n'est pas à envisager avant la mi-juillet.

MILDIOU

La situation reste saine et aucun traitement ne se justifie actuellement.

.../...

P422

GRANDES CULTURES

LES TRAITEMENTS CONTRE LA PYRALE DU MAIS

Cette note a été établie conjointement entre l'Institut National de la Recherche Agronomique (I.N.R.A.), le Service de la Protection des Végétaux (S.P.V.), l'Association Générale des Producteurs de Maïs (A.G.P.M.) et l'Association de Coordination Technique Agricole (A.C.T.A.).

Elle a pour but de rappeler les moyens de lutte éprouvés contre la pyrale du maïs et de faire connaître la position des Services Officiels et de la Profession Agricole, en 1981, concernant l'usage éventuel d'insecticides en formulation liquide dans la lutte contre ce ravageur.

****

Actuellement seules les formulations microgranulées sont autorisées à la vente pour lutter contre la Pyrale du maïs.

De telles formulations permettent, en effet, d'obtenir une bonne efficacité en concentrant le produit au niveau de l'aisselle des feuilles de maïs, lieu de passage obligatoire de la chenille lors de sa pénétration dans la tige, et en assurant une bonne rémanence des produits.

D'autre part, ainsi formulées, les matières actives souvent fortement toxiques et d'action polyvalente, présentent, à l'égard de l'homme, des animaux et de la faune utile, des risques limités.

A l'encontre de ces avantages il faut cependant reconnaître que la nécessité d'appliquer les micrograuulés au stade "cornet" du maïs, au moyen de tracteurs-enjambeurs ou d'appareils aériens constitue un sérieux handicap.

Le développement d'un nouveau groupe d'insecticides, les Pyréthrinoïdes de synthèse, à large spectre d'action et au moins aussi rémanents que la plupart des produits organo-phosphorés, a conduit un certain nombre d'agriculteurs à les appliquer en formulation liquide au moyen d'appareils classiques de pulvérisation à un stade précoce du maïs.

Compte tenu des résultats satisfaisants notés, en 1979, sur pyrale et sur une espèce de puceron (Metopolophium dirhodum) des maisiculteurs ont choisi cette solution en 1980.

Les bons résultats obtenus sur pyrale l'année précédente ont été confirmés ; mais une autre espèce de puceron couramment présente sur maïs (Rhopalosiphum padi) se développant souvent à l'abri des gaines et des spathes, et par conséquent moins sensible à ces insecticides qui agissent essentiellement par contact et ingestion, a pullulé localement (secteurs concernés : Beauce, Yonne, Saône-et-Loire, Eure, Aube, Marne et Ile de France).

.../...

Plusieurs facteurs pourraient expliquer ces pullulations :

- la destruction des insectes auxilliaires ennemis des pucerons et le délai nécessaire à ces insectes utiles pour recoloniser les cultures traitées.

- l'absence de pluies et des températures fraîches pendant plusieurs semaines : conditions défavorables aux maladies des pucerons (mycoses).

- l'absence d'insecticide sur les panicules encore cachés par les dernières feuilles.

Une enquête effectuée auprès d'un millier d'agriculteurs concernés a confirmé les relations entre le type de traitement insecticide et l'importance de la pullulation de pucerons.

S'il est excessif de condamner définitivement de telles pratiques, il est donc trop tôt pour donner un avis favorable à l'emploi en 1981 de pyréthrinoïdes liquides dans la lutte contre la Pyrale du maïs ; des études sont poursuivies pour préciser les effets de chacun de ces produits.

Nous rappelons, dans le tableau ci-joint (page 4), la liste des insecticides actuellement homologués ou en autorisation provisoire de vente pour lutter contre la Pyrale du maïs. Il s'agit de formulations granulées.

Les doses à appliquer varient de 25 à 30 kg/ha, excepté pour EKAMET dont la faible densité des granulés justifie une dose de 15 kg/ha.

Toute diminution importante de dose par rapport à celle pour laquelle le produit est homologué, en particulier en raison d'une localisation du produit sur le rang, risque de conduire à des résultats insuffisants.

En ce qui concerne la PERTHRINE MG, seul pyréthrinoïde de synthèse en formulation micro-granulée pour lutter contre la Pyrale du maïs, il conviendra d'effectuer un réglage adapté du débit des épandeurs, en raison d'une densité particulièrement élevée du produit.

L'Ingénieur en Chef d'Agronomie
Chef de la circonscription phytosanitaire
"AQUITAINE"

M. LARGE

Imprimerie de la Station
de BORDEAUX
Directeur-Gérant : J. THIAULT

P 423

TYPE DE PRODUITS	MATIERES ACTIVES		SPECIALITES COMMERCIALES		
	NOMS	DOSES/HA	NOMS	TENEURS	DOSES/HA
Produits biologiques	Bacillus thuringiensis		Bactospéine Dipel (*)	500 U A A K/mg 360 U I/mg	30 kg
Produits chimiques	chlorpyriphos	375 g	Dursban 1,5 G	1,5 %	25 kg
	endosulfan	1250 g	Thiodan 5 G (*)	5 %	25 kg
	etrimfos	750 g	Ekamet Gran.(*)	5 %	15 kg
	fénitrothion	750 g	Pirizol Sumifène	3 %	25 kg
	parathion	750 g	Ecadion Gran. Ekatox 2,5 G Sopral Gran.	25 %	30 kg
	permethrine	75 g	Perthrine MG	0,3 %	25 kg
	phoxime	1250 g	Agridine 5 G Volaton 5	5 %	25 kg
	phoxime	625 g	Ditox	2,5 %	25 kg
	profenophos	1250 g	Pirizol super(*)	5 %	25 kg
	tetrachlor-vinphos	1500 g	Gardona G 5	5 %	30 kg
	triazophos	1250 g	Hostathion GS (*) Hostathion 5G (*)	5 %	25 kg

(*) Produits ne se trouvant pas dans le commerce